20250212-10
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le **mercredi 12 février à 18h00,** les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **06 février 2025,** se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 06 février 2025
Nombre de présents	44	
Nombre de pouvoirs	13	Date de publication : 17 février 2025
Suffrages exprimés	57	

Conseillers communautaires présents :
Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Guylaine DUTOYA, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE, M. Albert AUZEMERY, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, M. Christian BERTHOUX, M. Henri BEDAT, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, Mme Corinne LAPORTE, M. Philippe DELMON, M. Bernard LANGOUANERE, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :
M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Julien RELAUX,
M. Pierre STETIN donne pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU,
M. Serge POMAREZ donne pouvoir à Mme Gloria DORVAL,
M. Gérard LE BAIL donne pouvoir à Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE,
M. Philippe LAFFITTE donne pouvoir à M. Hikmat CHAHINE,
Mme Chantal FRAYSSE donne pouvoir à Mme Sophie IRIGOYEN,
Mme Caroline JAY donne pouvoir à M. Hervé DARRIGADE,
M. Alain GODOT donne pouvoir à M. André HUMEAU,
Mme Christine BEYRIS BRU donne pouvoir à M. Julien BAZUS,
M. Laurent LAFOURCADE donne pouvoir à Mme Catherine RABA,
M. Alain BERGERAS donne pouvoir à Mme Corinne LAPORTE.

Conseillers communautaires absents et excusés :
M. Grégory RENDE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Alexis ARRAS, M. Pierre STETIN, M. Serge POMAREZ, M. Gérard LE BAIL, M. Philippe LAFFITTE, Mme Chantal FRAYSSE, Mme Caroline JAY, M. Alain GODOT, Mme Christine BEYRIS BRU, M. Laurent LAFOURCADE, M. Alain BERGERAS.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE POUR UNE OPÉRATION SITUÉE ROUTE DE PEYRE À SEYRESSE

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.301-1 et suivants,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 18 février 2020, approuvant le règlement d'intervention des aides du Grand Dax en faveur de l'habitat, et son actualisation en date du 10 mai 2023,

Vu la demande de Patrimoine SA Languedocienne sollicitant une participation financière pour la réalisation en maîtrise d'ouvrage directe de 13 logements locatifs sociaux, opération dénommée le « Clos Cerasos », située route de Peyre à Seyresse,

Vu l'avis favorable de la commission habitat en date du 12 décembre 2024,

Considérant que le projet est conforme au règlement d'intervention du Grand Dax en matière d'habitat,

Considérant que la réalisation de ces logements répond aux obligations figurant dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat, et en particulier, à la réalisation de logements locatifs sociaux figurant dans l'orientation d'aménagement et de programmation 16.2,

Il est proposé d'attribuer une subvention du Grand Dax de l'ordre de 43 000 € (9 PLUS*3 000 + 4 PLAI * 4 000 €). En contrepartie de cette aide forfaitaire, il est demandé à Patrimoine SA Languedocienne la réservation d'un logement dans cette opération.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL A L'UNANIMITE,

Article 1 : **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 43 000 € pour la réalisation, en maîtrise d'ouvrage directe, de 13 logements locatifs sociaux, opération dénommée le « Clos Cerasos », route de Peyre à Seyresse.

Article 2 : APPROUVE les projets de conventions d'attribution de subvention et de réservation de logements annexés à la présente délibération.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer les deux conventions ci-jointes relatives à l'attribution d'une subvention et à la réservation de logements, ainsi que leurs éventuels avenants.

Article 4 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au paiement du premier acompte, sont prévus dans le cadre de l'AP 139 sur les crédits de paiement de l'exercice 2025.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250213-20250212-10-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, le 12 février 2025

Julien DUBOIS
Président du Grand Dax